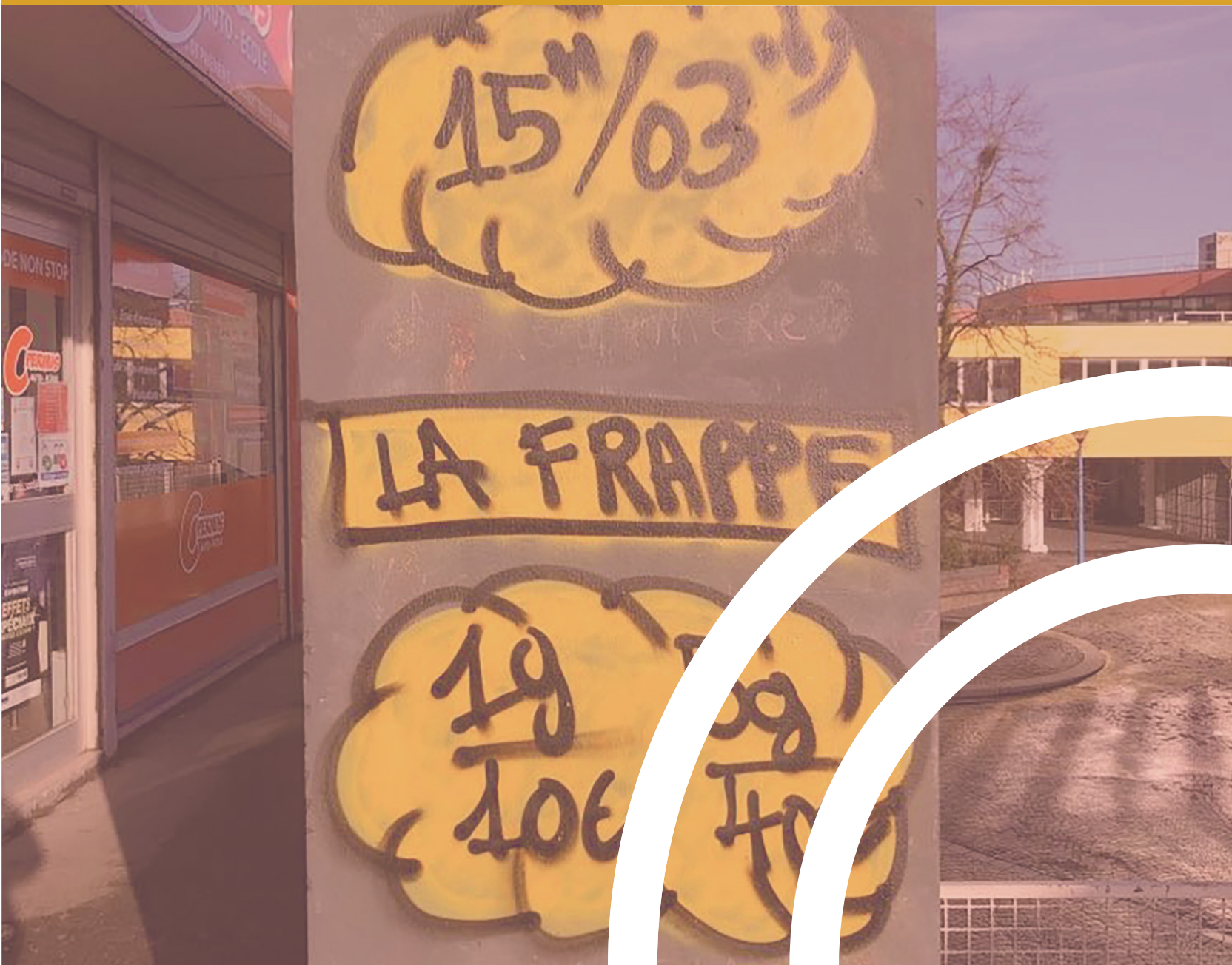


IMPACTS DES TRAFICS DE STUPÉFIANTS SUR LE CADRE DE VIE



Mieux connaître l'impact des trafics de stupéfiants, un enjeu métropolitain

Depuis 2016, l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) accompagne la Métropole Européenne de Lille dans sa nouvelle compétence d'animation des dispositifs de prévention de la délinquance. Elle contribue à animer les partenariats au sein de la métropole et à accroître les connaissances sur les enjeux prioritaires du territoire en matière de sécurité.

L'un de ces enjeux, identifié dans le second schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance (SMSPD) est l'impact des trafics de stupéfiants sur l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Cette problématique est prégnante sur le territoire métropolitain dont la situation géographique favorise l'implantation de lieux de stockage et de vente des drogues venues du nord de l'Europe et de ses grands ports internationaux.

La répartition territoriale des points de deal et de consommation de drogues (extension des portes de Lille vers les villes périphériques), l'organisation des réseaux de vente (recrutement d'une main d'œuvre non locale), les techniques de vente (livraison, mobilisation des réseaux sociaux, offres promotionnelles visant à la fidélisation de la clientèle) et les types de produits proposés (cannabis, héroïne, cocaïne, crack...) évoluent au fil du temps.

Face à la présence de ces trafics et à leurs évolutions, les habitants, usagers des territoires mais également les acteurs locaux subissent quotidiennement des impacts et sont contraints de mettre en place des stratégies permettant de lutter contre ou, le plus souvent, de vivre avec ces trafics.

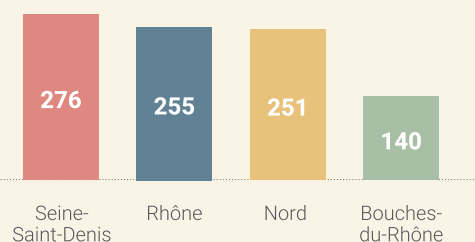
L'Agence, accompagnée par Sociotopie, atelier de sciences humaines et sociales, a mené une étude visant à comprendre et caractériser ces impacts et les initiatives développées sur les territoires. Cette étude a été réalisée avec le soutien de la préfec-

ture du Nord via le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de la MEL. Elle est basée exclusivement sur le recueil des témoignages des acteurs locaux et des habitants ou usagers des territoires de trois communes qui ont participé activement à cette démarche : Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul et Loos. Ces trois communes, volontaires, ont ainsi permis à l'Agence de mener cette démarche expérimentale sur leur territoire.

Les trafics de stupéfiants : un enjeu majeur de sécurité dans le Nord

Nombre de points de deal par département, en 2020

Total France : 3 952



Source : Ministère de l'intérieur 2020.

Une étude basée sur des entretiens



Acteurs locaux

21 personnes rencontrées



Habitants, usagers

17 personnes rencontrées



Entretiens semi-directifs



Entretiens de groupe



Observations de terrain



Regards d'acteurs

DES ACTEURS LOCAUX IMPACTÉS ET IMPLIQUÉS

De nombreux troubles liés à la présence des trafics de stupéfiants sont décrits par les acteurs locaux, les poussant à se réorganiser, à penser autrement la réalisation de leurs missions, à s'adapter.

Trois types d'impacts sont particulièrement mis en avant : les impacts sur les ressources humaines, les impacts sur les biens et les impacts financiers.

Des adaptations multiples face à la présence des trafics de stupéfiants

Dans les secteurs sujets aux trafics de stupéfiants, les ressources humaines des acteurs locaux sont les premières à être impactées. D'une part, les personnels de terrain souffrent au quotidien d'un sentiment d'insécurité très fort et d'une forme de lassitude. D'autre part, ils sont obligés d'adapter leurs pratiques en fonction de ces trafics : adaptation des horaires de passage en fonction des horaires de présence de dealers, formation du personnel à la gestion des troubles induits par les trafics, recrutement d'agents de sécurité privée afin

d'escorter le personnel ou de sécuriser des chantiers, création de postes dédiés à la gestion de la sécurité et à la coopération en écho à la multiplication des instances de coopération partenariale...



Des personnes se font suivre, les dealers montent avec eux dans l'ascenseur... Un grand nombre de personnels ne veut plus y aller.



Des biens dégradés, détournés de leurs usages

La problématique des trafics de stupéfiants est souvent associée à une dégradation physique du cadre de vie, des espaces publics ou communs, du mobilier urbain : tags, mise hors d'état d'usages des caméras de vidéo protection ou des ascenseurs, jet de projectiles sur les véhicules des forces de l'ordre ou sur les transports en commun, accumulation d'encombrants dans les espaces partagés, dégradation des systèmes d'accès aux résidences, sont autant d'impacts de la présence des trafics recensés par les acteurs rencontrés. La gestion de ces dégradations revient le plus souvent à la collectivité, aux bailleurs sociaux ou au transporteur en fonction du type de biens dégradés et pèse lourdement sur leur activité.

De nombreuses instances au service de la coopération en matière de sécurité



GLTD Groupement Local de Traitement de la Délinquance

Pilotage : procureur
Mis en place dans des territoires infra ou intercommunaux présentant des problématiques spécifiques de délinquance.



GPO Groupe de Partenariat Opérationnel

Pilotage : police nationale
Mis en place dans des territoires infra ou intercommunaux présentant des problématiques spécifiques de délinquance.



CISPD - CLSPD Conseil Local-Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance

Pilotage : collectivité
Obligatoire pour toutes les communes > 10 000 habitants.



Collectivités, bailleurs sociaux, transporteurs, police municipale, procureur, police nationale, association de prévention, acteurs de la médiation, centres sociaux, éducation nationale...





L'aménagement du territoire, un levier pour accompagner la lutte contre la délinquance

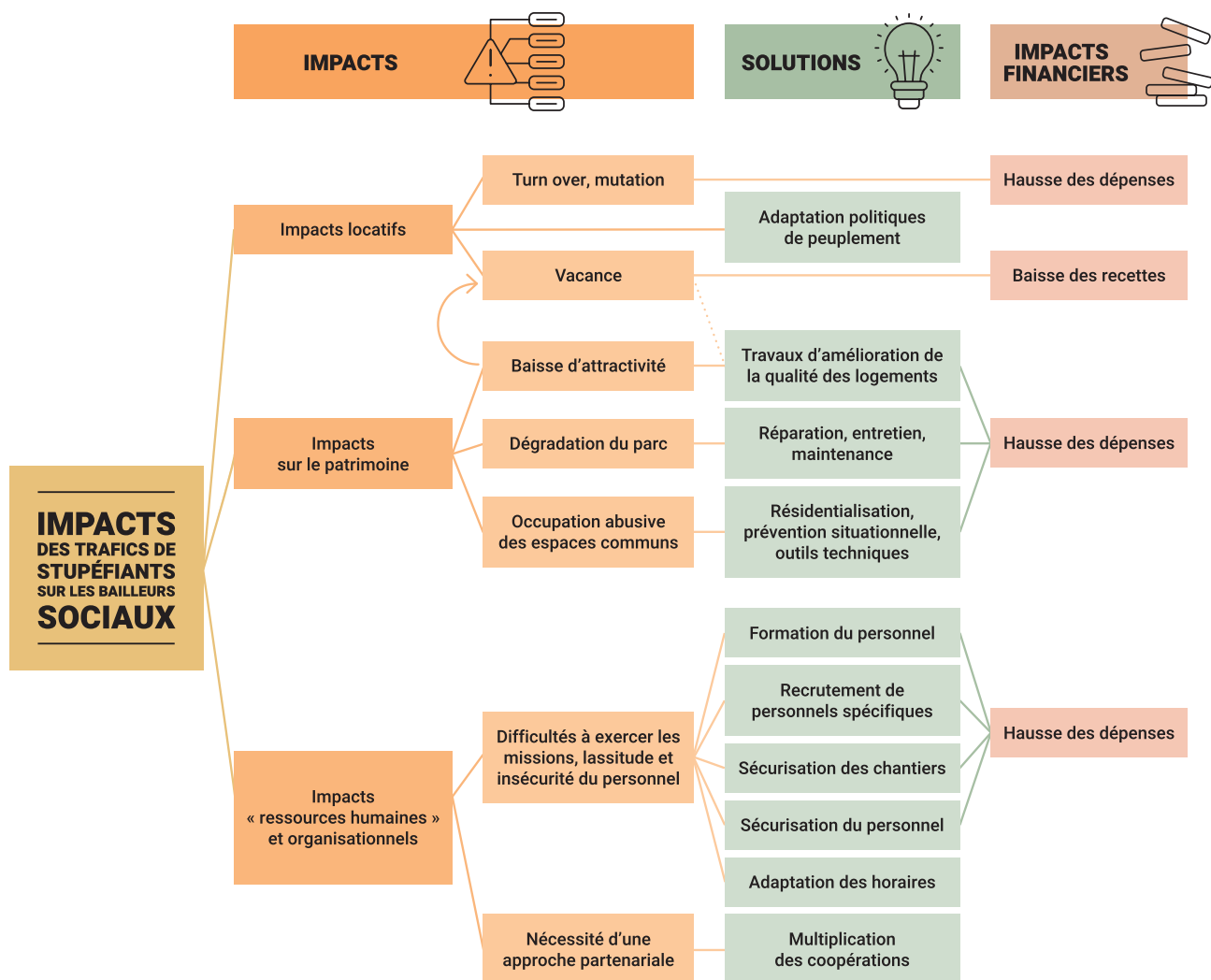
La prise en compte des enjeux de sécurité dans la conception des espaces à l'échelle d'un quartier, d'un espace public, d'un bâtiment peut permettre de contraindre le passage à l'acte malveillant : cheminements piétons, éclairage public, revêtement au sol, emplacement des boîtes aux lettres... Les actions développées sur l'environnement et l'aménagement des espaces relèvent de la prévention situationnelle, qui vise à empêcher le passage à l'acte délinquant par l'aménagement, et font l'objet d'un travail commun entre les acteurs de l'aménagement et les forces de l'ordre. Dans certains cas, la prise en compte des enjeux de sécurité dans un projet d'aménagement est rendue obligatoire par la réalisation d'une étude de sûreté et de sécurité publique. Le développement de la prévention situationnelle est cependant complexe car sa mise en œuvre ne doit pas entraver l'appropriation des espaces par les usagers licites.



À Pont-de-Bois, le deal est facilité par la configuration du quartier, avec toutes ces coursives, la proximité du métro et la présence de l'Université.



Un impact financier non négligeable, le cas des bailleurs sociaux



L'équilibre financier des acteurs locaux est parfois impacté par la présence des trafics de stupéfiants : de la gestion des coûts engendrés par les nuisances et les dégradations liées aux trafics de stupéfiants à la mise en place d'initiatives visant à sécuriser le personnel, garantir une qualité de service aux usagers ou contraindre l'installation d'un trafic.

DES HABITANTS PARTAGÉS SUR LA PRÉSENCE DES TRAFICS

Les relations entre les habitants, les parties prenantes des trafics de stupéfiants (vendeurs, « petites mains » des trafics, consommateurs), et les espaces publics ou partagés sont complexes. Ce sont dans ces espaces que naissent les oppositions entre les codes des habitants et ceux inhérents aux trafics de drogues créés comme un moyen d'affirmer une identité. Face à l'emprise très forte de ces nouveaux codes, bâtis notamment sur la peur, la violence et les armes, les habitants ont tendance à changer leurs habitudes, à adapter leur déplacement, à se retirer de ces espaces, à s'isoler. Ce rapport conflictuel serait amplifié depuis quelques années par la présence au sein des trafics d'individus n'ayant pas d'attache avec le quartier dans lequel ils opèrent.

Si la présence marquée des trafics dans l'espace public permet de cultiver un sentiment de peur chez les habitants et de limiter ainsi les oppositions, c'est

également un moyen de banaliser cette activité, de recruter de la main d'œuvre en offrant des possibilités financières. Une partie de la population, habituée à la présence et aux codes des trafics, y verrait même une présence utile voire rassurante. Dans des secteurs où la précarité économique est très forte, où certains habitants ne croient plus en l'action des pouvoirs publics, les trafics de stupéfiants peuvent apparaître comme une alternative.

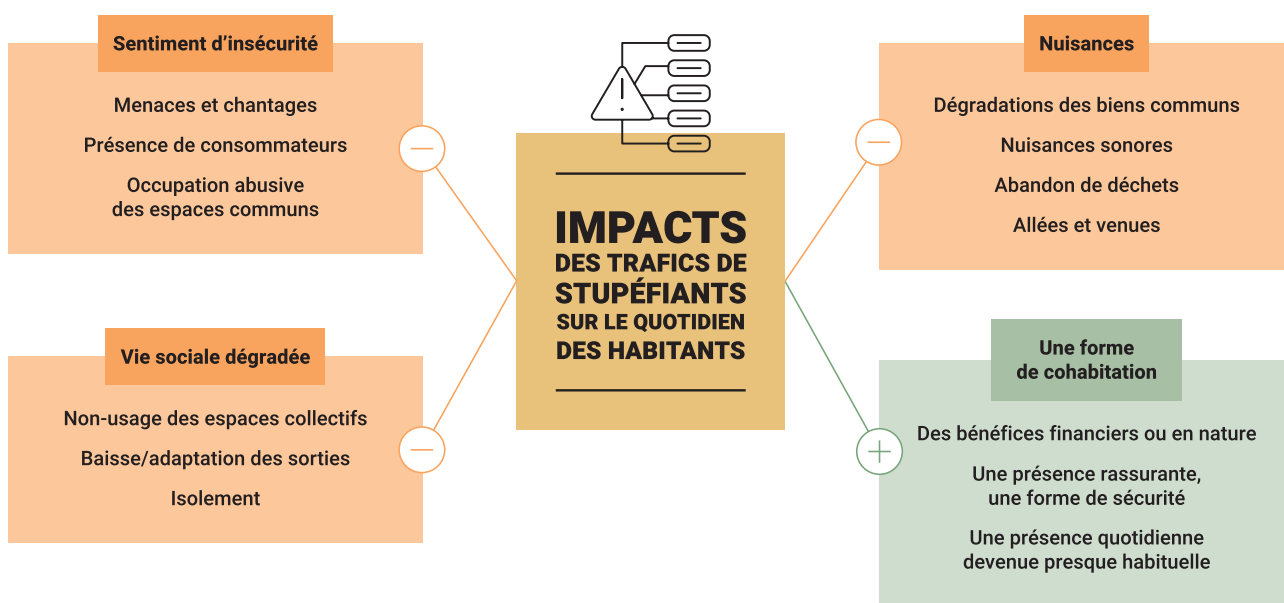
Selon les acteurs locaux, les habitants éprouveraient ainsi à l'égard des trafics et des trafiquants une dualité de sentiments, incarnant parfois la peur, parfois une présence rassurante.



Dans l'espace vert en bas de la tour, parfois les trafiquants font des barbecues et offrent de la nourriture aux habitants, notamment aux plus jeunes.



La connaissance des impacts sur les habitants demeure cependant peu documentée tant les acteurs locaux peinent à recueillir des témoignages nombreux et précis de la part des habitants, ce qui ne permet pas d'envisager une co-construction de la sécurité. La seconde partie du travail réalisée auprès des habitants permet d'avoir une approche plus directe de ces impacts et de confronter la vision des acteurs locaux à celle des habitants.



Parole d'habitants

IMAGINAIRES ET CONNAISSANCE

Le rôle des images associées aux trafics

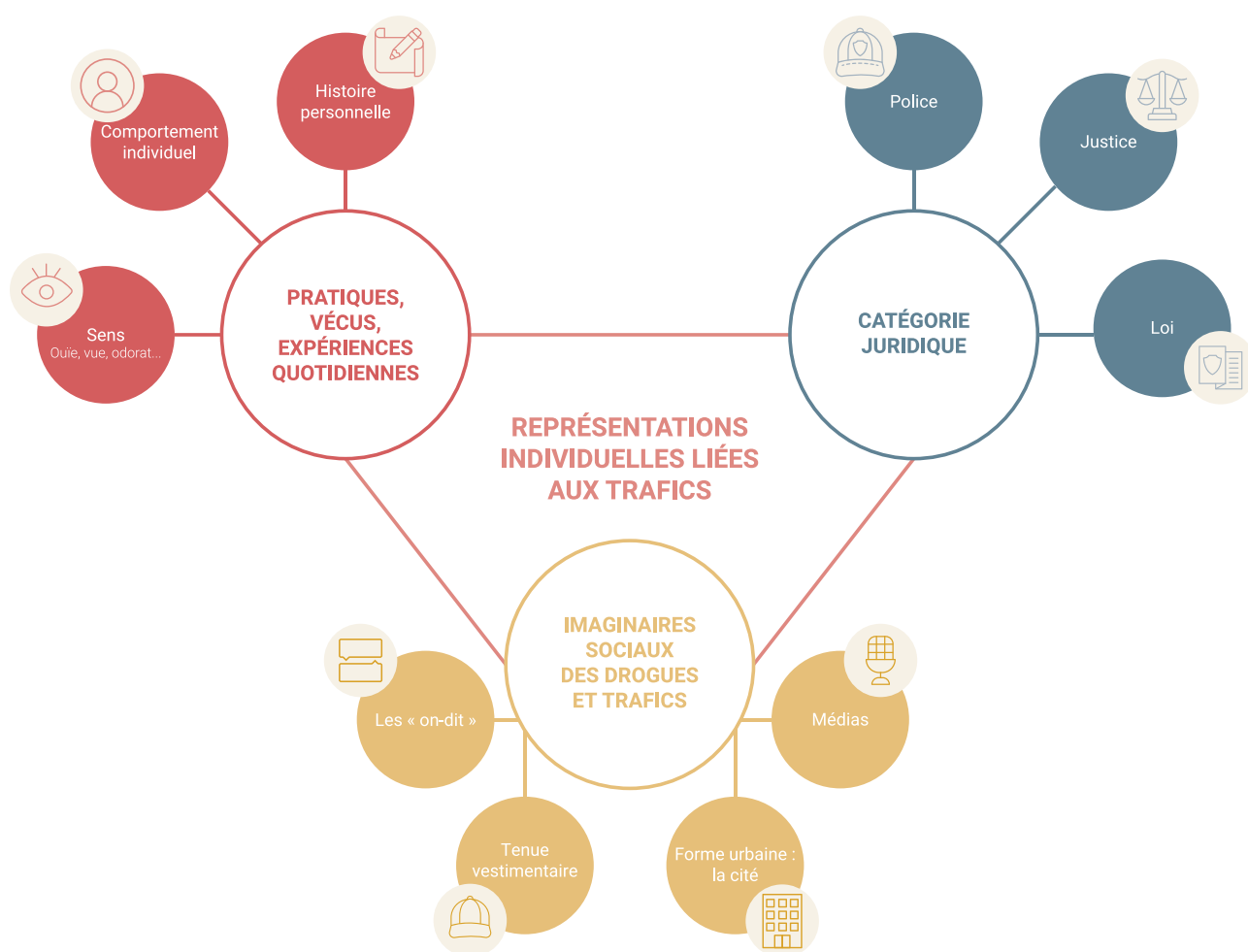
Comprendre les impacts des trafics sur le quotidien des habitants nécessite de comprendre les représentations et compréhension qu'ils ont de ce phénomène.

Lorsqu'ils sont interrogés sur les nuisances engendrées par les activités de trafics de stupéfiants dans leur environnement, les habitants évoquent spontanément l'ensemble des nuisances qui dégradent leur quotidien, le plus souvent en lien avec des regroupements de jeunes : squats, bruit, harcèlement sexuel de rue, excès de vitesse et rodéos, consommation de cannabis... Même si aucun acte de vente de stupéfiants n'est constaté en parallèle de ces nuisances, elles sont de facto associées au deal.

À l'inverse, si une situation avérée de deal ne répond pas aux images et nuisances associées aux trafics dans l'imaginaire collectif alors celle-ci n'est pas soupçonnée par les habitants.

Ce constat met en lumière le poids de l'imaginaire dans la représentation des trafics et de leurs impacts par les habitants.

« **Oui, je vois pas de vente c'est vrai. Mais je vois quand même qu'ils fument des ballons, qu'ils rigolent, qu'ils consomment de la bière, de l'alcool, je vois qu'ils emmerdent le monde. Mais c'est vrai que je vois pas les points de vente, je vois pas si ils vendent ou un truc comme ça.** »



Une connaissance précise mais partielle des activités de trafics

Les habitants disposent d'un socle de connaissance sur les trafics construit à partir de leurs expériences quotidiennes (ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qu'on leur dit...), des médias dont les informations sont parfois utilisées pour se situer par rapport aux autres territoires et, dans ces quartiers « village », de « ce que tout le monde sait » mais dont l'origine demeure cependant floue.

Grâce à toutes ces sources d'informations, les habitants bénéficient d'une connaissance fine des géographies, de l'organisation et des évolutions du deal. Parmi les évolutions les plus évoquées : un rajeunissement des personnes impliquées dans les trafics qui va de pair avec la « fin de grands frères », une visibilité plus forte des trafics dans l'espace public et la montée d'un « ni foi, ni loi ».

Ces connaissances sont cependant partielles, fortement concentrées sur l'environnement immédiat et certaines informations demeurent inconnues, ou ne veulent pas être connues par des habitants qui ne préfèrent pas trop en savoir comme le type de drogues vendues ou les tarifs...

VÉCUS, EXPÉRIENCES ET ADAPTATION

Une coexistence et une proximité du quotidien

Des quartiers « villages » à l'origine d'une forme de surveillance sociale

Les personnes connues et reconnues par les trafiquants ne ressentiraient moins voire pas d'insécurité à leur égard. Au contraire, ils font parfois office de présence connue, protectrice du quartier notamment à des horaires de faible fréquentation lors desquels des individus de « l'extérieur » pourraient venir perturber le quartier. Les dealers ne sont pas que des personnes qui dealent, ce sont des figures familières : des clients, des amis, des enfants de, des « *gamins qu'on a connus* » ou encore des voisins. Ils disent « bonjour », sont respectueux ou « aide à porter (leurs) courses ». Dans ces territoires, où la promiscuité est très forte, où tout est à portée de vue, dans lesquels tout le monde se connaît et s'observe, s'opère une forme d'inter-surveillance qui pousserait les individus, y compris les dealers, à être plus soucieux de leurs faits et gestes.



Deux mondes parallèles ou deux mondes qui se chevauchent ?

Les différences entre les rythmes de la vie ordinaire des usagers des territoires, dictés par les horaires de travail, de l'école, de l'administration et celui de l'activité des trafics de stupéfiants engendrent des conséquences et des analyses contrastées de la part des habitants rencontrés.

D'une part, les activités illicites sont associées à la nuit, à des moments de la journée auxquels les habitants ne pratiquent pas les espaces partagés. Ainsi, le risque pour les habitants d'être confrontés à des activités de trafics serait moindre.

Cette vision dichotomique est cependant à nuancer :

- les activités nocturnes sont certes moins visibles mais pas inaudibles ;
- il y a un chevauchement entre les horaires de la vie licite du quartier et celles des trafics. Leurs activités commençant dans l'après-midi, elles ont donc pour témoins les enfants qui sortent de l'école en fin d'après-midi.



Oui c'est le soir qu'ils font chier leur monde. Vraiment, quand tu commences à vouloir dormir entre 21h-Minuit, des trucs comme ça.



Le décalage entre les activités licites et illicites entraîne une plus grande visibilité de ces dernières puisque les gens sont chez eux. Ainsi, deux interprétations se font face : celle qui y voit un facteur de plus grande nuisance personnelle puisque temps d'activité des trafics et temps de repos personnel ont lieu conjointement, et celle qui y voit deux mondes parallèles avec leurs propres temporalités qui ne sont pas destinés à se croiser.



S'adapter à un code local d'interactions sociales

L'ignorance est une pratique qui guide le quotidien des habitants face aux trafiquants afin d'éviter tout conflit. Cette ignorance ou non-ingérence dans les activités de l'autre est parfois réalisée comme un contrat moral entre les deux parties, parfois il relève plus de pratiques de survie face à la peur induite par les trafics.

« Bah ça va parce qu'ils, enfin, nous on ne les embête pas, on n'a pas trop intérêt à mettre nos nez là-dedans, et eux ils ne nous embêtent pas non plus parce que ça n'est pas dans leur intérêt non plus... de nous embêter. Non, ça se passe à peu près bien, on a eu deux, trois fois des petits soucis, mais ils mettent leur... la musique trop fort, on va leur dire, ils baissent ou ils baissent pas. »

Ce code d'interaction local ne s'applique pas uniquement aux habitants. Un comportement est aussi attendu de la part des dealers : un comportement respectueux, cordial et raisonnable. Ces systèmes de valeurs, de codes et d'interactions ne sont toutefois pas figés et peuvent évoluer. Ainsi, le constat d'un « irrespect grandissant » est attribué aux changements des codes de la rue, de l'organisation hiérarchique et symbolique du deal.

« La porte est fermée, on est chez soi ! »

Établir des frontières claires pour se protéger

Face à l'insécurité, les habitants ont besoin de créer et de matérialiser des frontières clairement établies des lieux de sécurité, et de délimiter des lieux intimes. Différentes frontières s'établissent dans l'esprit des individus qui délimitent le privé et le public, l'intérieur et l'extérieur, le connu et l'inconnu, l'illégal et le légal.

Si la frontière symbolique entre intérieur et extérieur est clairement établie dans l'esprit de la majorité des enquêtés, elle est mise à l'épreuve par la réalité physique des espaces, avec la fumée qui « passe en dessous de la porte », le bruit qui résonne et ce même si les frontières sont matériellement établies

(une porte). Ces violations de frontières sont vécues comme une intrusion chez soi et sont craintes par les habitants car ils tiennent au respect des frontières entre les espaces investis par les dealers et les espaces qui relèvent du privé.



La théorie de la vitre brisée

Selon cette théorie, une petite dégradation, « une vitre brisée », un acte de vandalisme, s'il n'est pas sanctionné et réparé rapidement, dégraderait l'image d'un lieu et donnerait un signal d'abandon à l'origine d'une multiplication et d'une montée en puissance des actes malveillants. La multiplication des signes d'abandon, qui engendrerait des dégradations et des nuisances encore plus importantes, est une crainte exprimée par les enquêtés.

Une extension des frontières du « chez soi » au hall de l'immeuble

La peur de l'intrusion est assez récurrente et est alimentée par des faits divers locaux, des on-dit. Il en ressort une certaine intransigeance vis-à-vis des frontières du privé et de l'intime : l'intrusion pourrait emmener dans un « engrenage » sans fin où l'individu est dépossédé de son espace de vie. Certains habitants rencontrés considèrent les espaces de transitions (halls, paliers...) comme une extension de chez eux et le seuil de l'intime ne se franchit ainsi plus au pas de la porte du logement mais à celui de l'immeuble. Tout ce qui relève de l'intérieur devient du privé et la dimension publique est rattachée à l'extérieur. Cette redéfinition des frontières entre privé et public dévoile une méfiance vis-à-vis de toute intrusion étrangère.



« La crainte c'est justement que ça se dégrade et (...) il suffit d'une famille où y'a des enfants qui traînent dans la rue ou des quartiers différents, qui se réunissent et ça y'est, ils viennent du coup squattent l'entrée. Pour moi, c'est le problème. »

« Pour qui a-t-on peur ? » : un élément qui détermine « de quoi a-t-on peur ? »

Deux grandes peurs ont été relevées parmi les enquêtés : une peur pour soi et une peur pour ses proches qui sont essentiellement des peurs projetées. Ces peurs semblent être orientées sur les personnes supposées les plus vulnérables : les personnes âgées et les enfants. La peur peut aussi être cristallisée sur les filles perçues comme plus vulnérables.

Dès lors, la peur vis-à-vis des trafiquants est celle d'une attaque corporelle. Toutefois, la peur exprimée la plus régulièrement est celle dirigée vers les garçons et leur supposée plus grande exposition ou influençabilité à la participation aux trafics. C'est l'image du garçon qui « tourne mal » qu'il consomme ou qu'il vende, plus propice à se faire « happer » par la rue ou par des mauvaises fréquentations.



MORAL ET JUGEMENTS

La complexité des regards portés sur les trafics

Le dealer et le consommateur, figures antagonistes ?

Les « gamins », de plus en plus jeunes, qui prennent part au deal ne sont pas perçus comme une menace mais identifiés par les habitants comme de simples jeunes qui pourraient faire partie de leur famille. Pour certains se sont des fainéants, attirés par l'argent facile, pour d'autres des individus qui travaillent en prenant part à une activité quasi professionnelle.

Le regard des habitants sur les consommateurs est moins nuancé. Ils sont perçus comme imprévisibles, représentant une forme de danger et dont l'instabilité ne permet pas de respecter le code d'interaction local nécessaire à l'équilibre de ces quartiers.

Une banalisation du deal exacerbée par la stigmatisation

Les habitants ont tendance à banaliser les trafics de stupéfiants. D'une part, cette activité qui leur est familière, semble être « passée dans les mœurs », d'autre part, cette banalisation résulte de l'adoption d'une posture défensive des habitants, manière de défendre leur quartier et de combattre les stigmates qui y sont associés.

Pour autant, si certains habitants disent ne pas se sentir plus concernés par cette problématique qu'ailleurs, ils n'y fréquentent cependant pas les commerces de proximité et inscrivent leurs enfants dans des établissements scolaires privés, en dehors du quartier.

Des attentes vis-à-vis des pouvoirs publics

Une attente d'actions répressives

Bien qu'éprouvant une certaine empathie vis-à-vis des jeunes « tombés » dans les trafics, les habitants sont en attente d'une intervention des forces de l'ordre à leur égard. Ces interventions sont cependant sources de peurs de la part des habitants : crainte d'être associés aux trafics, d'être victime collatérale d'une intervention violente et peur des représailles en cas de suspicions de la part des trafiquants.



Bah c'est bien je ne suis pas contre hein, c'est bien, ils viennent faire un peu de nettoyage, il faut, de toute façon. Il faut. Même si, comme je disais, ces jeunes-là ils me font de la peine mais, non c'est bien que la police fasse son travail. C'est le Bronx ici après, c'est l'anarchie si... Ce sera la jungle en fait, si personne n'a peur de personne et qu'on laisse faire. Non non, c'est bien. Qu'il y en ait même un peu plus...



Une attente « restitutive »

L'attente des habitants se tourne également vers l'ensemble des acteurs locaux et pouvoirs publics desquels ils se sentent abandonnés : école, politiques, associations, centres sociaux... Le manque de vitalité dans ces quartiers, d'activités commerciales est pointé du doigt tout comme l'absence de solutions offertes à des jeunes dont les parcours de vie et familiaux ont parfois été difficiles : lieux d'accueil, de loisir ou perspectives professionnelles, d'avenir.

En conclusion

Quel dialogue entre les témoignages des acteurs et les témoignages des habitants ?

L'étude pose la question du dialogue entre les témoignages des acteurs locaux et les témoignages exprimés par les habitants. Le lien de causalité entre insécurité et trafics est moins affirmé à travers l'expérience des habitants que dans les témoignages des acteurs locaux. Les deux analyses apparaissent contrastées et contribuent à se nuancer respectivement. Elles ne se contredisent cependant pas : il s'agit au contraire de considérer la richesse de la palette des discours recueillis, des situations et des socialisations aux drogues, des seuils de tolérances et des stratégies d'adaptations.

Plusieurs éléments peuvent contribuer à expliquer ces variations de points de vue :

- le panel d'enquêtés ne comporte pas de personne en situation actuelle de proximité extrême vis-à-vis des trafics, mais des personnes ayant connu ce genre de situation par le passé ;
- les habitants rencontrés vivent dans des secteurs impactés, mais non touchés directement par les trafics. Les impacts des trafics y sont donc moindres par rapport à ceux subis par les habitants vivant dans des zones fortement concernées ou ceux constatés par des professionnels de terrain, qui ont une posture d'intervention dans des secteurs précis ;
- l'approche développée auprès des habitants mettait l'accent sur le récit de vie, incitant moins les habitants à se centrer sur les désagréments liés à l'insécurité mais davantage à la qualité du logement, par exemple.

Ainsi, le cadre de vie dégradé est plus directement imputable, d'après les habitants, à la disparition des commerces de proximité, qu'à la présence des dealers, ou aux activités de trafics. Même si ces deux éléments peuvent être liés, l'étude montre que cela n'est pas si évident pour les habitants. Aussi, plus qu'une association des habitants aux trafics, comme décrite par les acteurs, les entretiens auprès des habitants révèle une banalisation de ces activités, et un désintérêt de son caractère illégal. Un des points sur lesquels les témoignages des acteurs et des habitants se rejoignent le plus est certainement le regard porté sur les dealers, décrits comme des jeunes personnes influençables, à qui l'État et la société ont fait défaut.



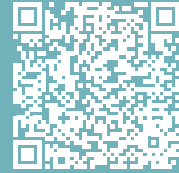
© Alexandre Traisnel

POUR LIRE L'ÉTUDE COMPLÈTE



VERSION NUMÉRIQUE

téléchargeable sur le site internet de l'Agence



VERSION PAPIER

disponible sur demande
publications@adu-lille-metropole.org



L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org
Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

  [adulm59](#)  [adulm](#)
adu-lille-metropole.org



Directeur de publication : **Didier DECOUIGNY** / Responsable de publication : **Océane GUYON**
Crédit photo image de couverture : © **Sociotopie** / Impression : **La Monsoise**